

## Communiqué de presse - Paray-le-Monial, le 20 juin 2006

Le SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois a été mis en cause dans un article paru dans le Journal de Saône et Loire du 17 juin 2006, intitulé « Conférence sur le procédé Oxalor avec V.P.I.G. ».

Un délégué du SMEVOM, Marc Forest, parle de « *l'immobilisme du syndicat* », tandis que M. Alain RAULT, président de V.P.I.G., « *invite les élus du SMEVOM à aller se rendre compte sur place des atouts de ce procédé \**» (\*Oxalor).

### Les avancées du SMEVOM

Monsieur Marc FOREST, en tant que membre du bureau du SMEVOM, ne peut ignorer ce que le syndicat dont il fait partie, a réalisé, depuis sa création en 1998.

En ce qui concerne Oxalor (ex Calcior), rappelons que le SMEVOM s'était rendu sur le site expérimental de Calcior le 19 janvier 2003. Or le SMEVOM n'y a pas reçu les informations nécessaires, notamment la composition du mélange chimique utilisé, ni le coût du procédé. Il n'a pas souhaité, de ce fait, donner suite à cette visite.

Jusqu'en 2004, le SMEVOM a travaillé sur un programme de gestion des déchets multifilières qui comprenait, outre le recyclage et le compostage, une filière de valorisation énergétique représentée par le projet d'incinérateur à Gueugnon. La dynamique de ce projet a été arrêtée par la volonté du Département de ne pas soutenir d'incinérateur sur son territoire. Cette position, s'ajoutant à une opposition locale, a amené le syndicat à modifier son programme de gestion des déchets en mars 2005.

Dans ce contexte particulier, le travail du syndicat ne s'est, pour autant, jamais arrêté.

En janvier 2004, les adhérents ont confié au SMEVOM leur compétence « traitement des déchets ménagers ». Le travail du SMEVOM a permis des **économies d'échelle** qui n'étaient pas possibles pour ses adhérents. Quand on représente 130 000 habitants et 170 communes le pouvoir de négociation avec les entreprises est différent de celui des collectivités adhérentes majoritairement d'une taille inférieure à 10 000 habitants.

Depuis 2004 les adhérents du SMEVOM ont bénéficié de ce levier d'optimisation de leur traitement. Cet effet sera encore amplifié en 2006 avec **la signature d'un contrat unique avec Eco-Emballages** (au lieu des 17 contrats existants) qui apporte, pour les aides aux collectes sélectives, plus de 250 000 € de versements supplémentaires.

La décision de construire un **centre de tri** unique pour le SMEVOM a été prise et un concours pour le choix du maître d'œuvre a été lancé en novembre 2005. Le projet prévoit une mise en service en 2008.

La filière « matière » (recyclage) est donc particulièrement mise en avant dans les projets du syndicat.

## Une vision globale de la gestion des déchets

Pour répondre à l'invitation de M. RAULT, nous lui proposons d'aller jusqu'au bout de l'analyse du procédé Oxalor en l'intégrant dans un schéma de gestion multifilères des déchets.

Le procédé qui était présenté dans la réunion de V.P.I.G. possède un point commun avec tous les autres procédés de stabilisation étudiés : **les refus**, parfois très importants (jusqu'à 70% du tonnage entrant) ont un pouvoir calorifique supérieur aux ordures ménagères entrantes. La société qui vante ce procédé rappelle d'ailleurs que « ... *la déshydratation augmente le pouvoir calorifique des refus plastiques, à des valeurs voisines du gaz naturel ou du méthanol... ce qui les rend très intéressants en terme de valorisation énergétique. Par exemple pour des cimenteries à la recherche de substituts aux combustibles fossiles* ».

En d'autres termes, le procédé devrait être complété par l'incinération (des refus plastique) pour atteindre une valorisation plus importante.

Cette explication renforce la position du SMEVOM qui constate la complémentarité entre l'incinération (valorisation énergétique) et les procédés de stabilisation des déchets. Là où certains voient une opposition, le SMEVOM conclut à une complémentarité des procédés de traitement.

La fraction combustible des déchets résiduels contenus dans les déchets à stabiliser, devra, si elle n'est pas valorisée énergétiquement, être stockée.

Nous invitons les membres de V.P.I.G. à nous donner leur position sur le choix de la **destinée des refus**.

En tout état de cause, le SMEVOM, qui a déjà eu l'occasion de visiter les installations « Calcior » (désormais Oxalor), souhaite que l'analyse de ce procédé tienne compte d'une évaluation de la quantité de refus, en fonction de la mise en place ou non de collectes sélectives ou de procédés de pré-tri complémentaires et de la finalité de ces refus.

Contact presse : Serge GRIMM, chargé de communication  
Smevom du Charolais-Brionnais et Autunois  
7, rue des Champs Seigneur - BP 46 71601 Paray-le-Monial  
Tél. 03 85 81 94 55 Fax. 03 85 81 94 69  
Email. [sgrimm@wanadoo.fr](mailto:sgrimm@wanadoo.fr)  
Web : <http://www.smevom.fr>